



Séance du 27 juin 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-18**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 3

Suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation :

21 juin 2024

Date de transmission**en Préfecture :**

3 juillet 2024

Date de publication :

3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Valérie ORIAM –

Procurations : M. Frédéric PETIT à Mme Valérie ORIAM – Mme Nathalie PRIEUR à Mme Laurence CHARLE et Mme Sylvie FITSCH à M. Jean-Luc ANDERHUEBER

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe EGLOFF ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Subventions aux associations

Mme Valérie ORIAM, Adjointe au Maire, présente les diverses demandes de subvention qui nous sont parvenues pour cette année.

Elle rappelle que la Commune a pour habitude de subventionner les associations locales, ou du moins celles auxquelles participent nos administrés.

Elle précise enfin que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024 pour un total de 2 200 € (articles 65748 et 65738).

Ayant entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** les subventions suivantes pour l'exercice 2024 :

- ✓ Collectif Résistance Déportation 90 :100 €
- ✓ Association Sportive Nord Territoire :150 €
- ✓ Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens :50 €
- ✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rougemont-le-Château :150 €
- ✓ Médailleurs militaires Giromagny-Rougemont : 100 €
- ✓ Harmonie Rougemont-le-Château – Kirchberg.....100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER